



**Droit et
changement social**
UMR 6297 - CNRS
Nantes Université

Séminaire 2024-2025

UFR Droit



Renseignements :
<https://dcs.univ-nantes.fr/>

Jeudi 17 octobre 2024

(UFR Droit + Zoom)

Géraldine Aïdan,

docteure en droit public (Université Paris 1
Panthéon-Sorbonne), chargée de recherche au
CNRS et directrice adjointe CERSA.

Géraldine Aïdan nous présente son ouvrage

La vie psychique, objet du droit

Présentation de l'ouvrage :

Ces dernières décennies, un phénomène juridique et politique d'ampleur a vu le jour : l'immixtion du droit dans la sphère intime des individus.

Cet ouvrage vise à montrer la prise en compte croissante de la dimension psychique des personnes par l'État. L'intérêt porté à l'intériorité ne se limite plus à la volonté et à ses déclinaisons, mais s'ouvre désormais à l'identité, au sexe, à la souffrance, à la filiation psychiques comme au libre épanouissement et au bien-être. Désormais, les préjudices d'anxiété ou les troubles de stress post-traumatiques sont juridiquement reconnus, et les comportements psychiques encadrés au même titre que les comportements physiques. Cette évolution marque l'émergence d'un sujet psychique dans la sphère juridique et invite à repenser les usages du corps dans le droit et la science du droit.

Cet ouvrage déplace le regard vers la dimension intérieure de la personne et s'attache à identifier, décrire et analyser les normes juridiques visant un fait psychique. Comment sont-elles organisées ? Comment évoluent-elles ? À quelles conditions est-il possible de connaître concrètement un fait par nature non directement observable ? Quels procédés et nouvelles sciences les acteurs du droit mobilisent-ils pour s'en emparer ? Dans quelle mesure l'encadrement juridique des psychismes individuels est-il devenu un enjeu majeur de nos politiques publiques ?

L'introduction de la psyché dans le droit d'États démocratiques constitue une nouvelle étape décisive de la modernité et la psychépolitique un nouveau versant de la biopolitique contemporaine.

Discussion :

Laure Buquet, Doctorante en histoire du droit
Sonia Desmoulin, Directrice de recherche au CNRS